



Projet « Réflexe Égalité » – FSE+

Promouvoir l'égalité
professionnelle
et
lutter contre les violences sexistes
et sexuelles au travail (VSST)

Fédération régionale des CIDFF de Normandie

Siret 849397955 000 30-APE 94-992

AFPA - Rue de Rosel 14000 CAEN

06 17 42 19 80 – frcidff.normandie@gmail.com

<https://www.normandie-fr.cidff.info/>



Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

« Réflexe Égalité » :

Accompagner les entreprises normandes vers l'égalité professionnelle et dans leur lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Depuis plus de 50 ans, le réseau national des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), associations **agrées par l'État** pour exercer une **mission d'intérêt général** d'information des femmes et des familles, œuvre à la **promotion du droit** et de l'**autonomie des femmes**.

Leur action s'inscrit dans une **démarche globale et polyvalente** d'information, dans les domaines de l'accès au droit, de l'aide aux victimes de violences sexistes et sexuelles, du soutien à la parentalité, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la création d'entreprise, de la santé et de la sexualité.

Cette approche globale permet aux CIDFF de développer une **connaissance fine de la complexité des situations vécues par les femmes** et de l'état des avancées en matière **d'égalité entre les femmes et les hommes**.

Forts de cette expérience de terrain, les CIDFF **mettent leur expertise à disposition de tous les acteurs** de la vie sociale et économique, et notamment des acteurs de l'emploi et de l'insertion pour favoriser l'égalité professionnelle et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

- ➔ p.3 Les chiffres de l'égalité et des VSST
- ➔ p.5 Les VSST : définition, impacts et obligations de l'employeur
- ➔ p.7 Le projet « Réflexe Égalité » porté par la Fédération régionale des CIDFF de Normandie pour accompagner les entreprises
- ➔ p. 9 Le réseau régional des CIDFF de Normandie
- ➔ p.10 Nos chiffres

Les chiffres de l'égalité professionnelle et des violences sexistes et sexuelles au travail (VSST)

Le sexisme

- ✓ Le sexisme est une **idéologie** qui repose sur le **postulat de l'infériorité des femmes** par rapport aux hommes.
- ✓ Il se manifeste par des **gestes, propos, pratiques, comportements**, du plus anodin en apparence (remarques, etc.) au plus grave (coups, viols, meurtres, etc.).
- ✓ Ces manifestations ont pour objet de **dé légitimer, stigmatiser, humilier** ou **violenter** les femmes.
- ✓ Elles ont des **effets néfastes** sur les victimes (estime de soi, modification des comportements, santé psychique et physique, etc.).

Une idéologie de domination qui, à force d'être répétée dans le quotidien, finit par sembler normale, naturelle, y compris pour les personnes qui le subissent.

Le sexisme en quelques chiffres

En moyenne, dans le secteur privé, **les femmes gagnent 23,5% de moins que les hommes** (2022, Insee). Elles perçoivent des **pensions de retraite à 40% inférieures** à celles des hommes (2020, Insee).

87% des victimes de violences au sein du couple sont des femmes. 95 % des personnes condamnées pour des violences dans le couple sont des hommes.

Plus diplômées que les hommes, mais moins nombreuses parmi les cadres :

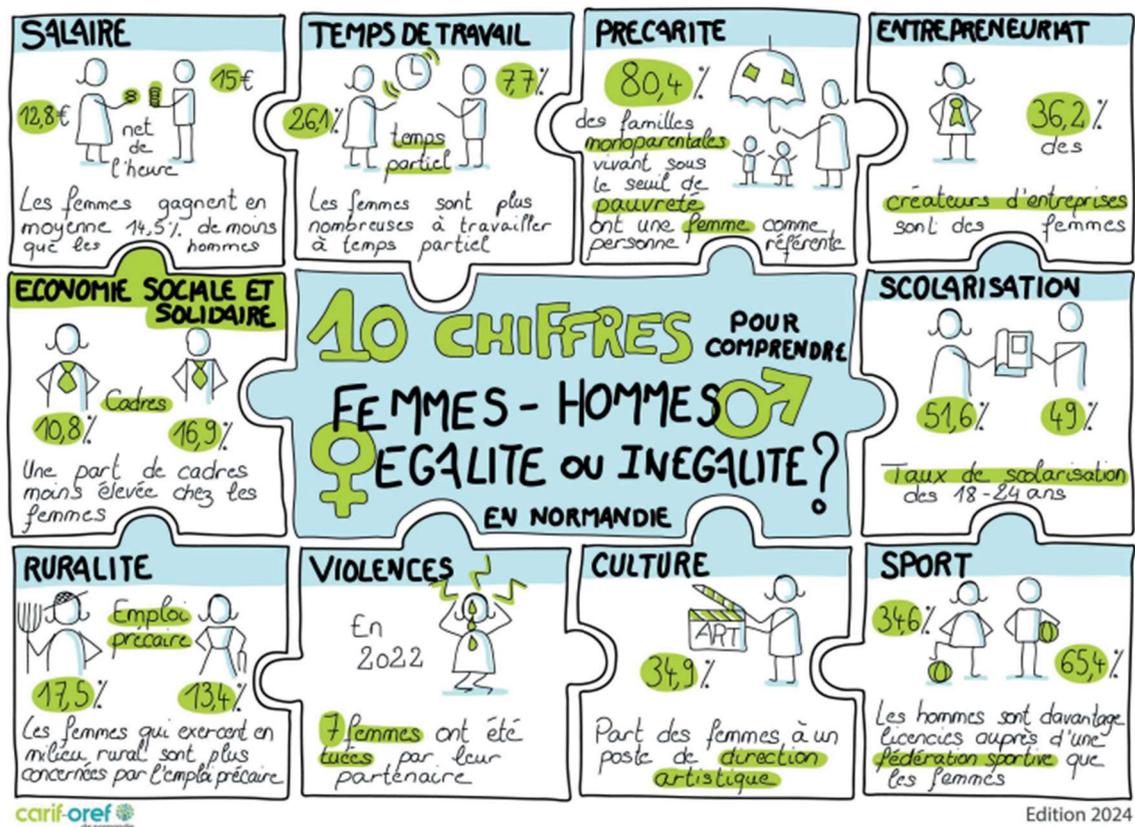
En 2023, 53 % des femmes de 25 à 34 sont diplômées du supérieur et 46% des hommes. Les femmes ne représentent pourtant que 43% des cadres.

Les **femmes** ne représentent qu'**1/3 du temps de parole** dans les **médias audiovisuels**.

Les femmes représentent **21 % des dirigeant-es salarié-es**.



Les inégalités femmes-hommes en Normandie



Les chiffres des violences sexistes et sexuelles au travail*

1 personne salariée **sur 2** est victime de comportements sexistes ou sexuels au travail (blagues, remarques sur le genre ou le physique, etc.).

8 femmes **sur 10** subissent du sexisme au travail.

1 femme manager **sur 2** est victime de sexisme, souvent sous forme de « sexisme bienveillant ».

60% des personnes salariées des entreprises constatent les impacts négatifs de ces comportements (changement de poste, tensions, isolement, etc.).

27% des personnes salariées sont insatisfaites des actions des entreprises.

2 femmes **sur 3** ignorent l'existence d'une personne référente contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans leur entreprise.

*Sources : INRS, Observatoire des violences sexistes et sexuelles, UNFPA et ONU Femmes, code du Travail.

Les violences sexistes et sexuelles au travail

Les formes

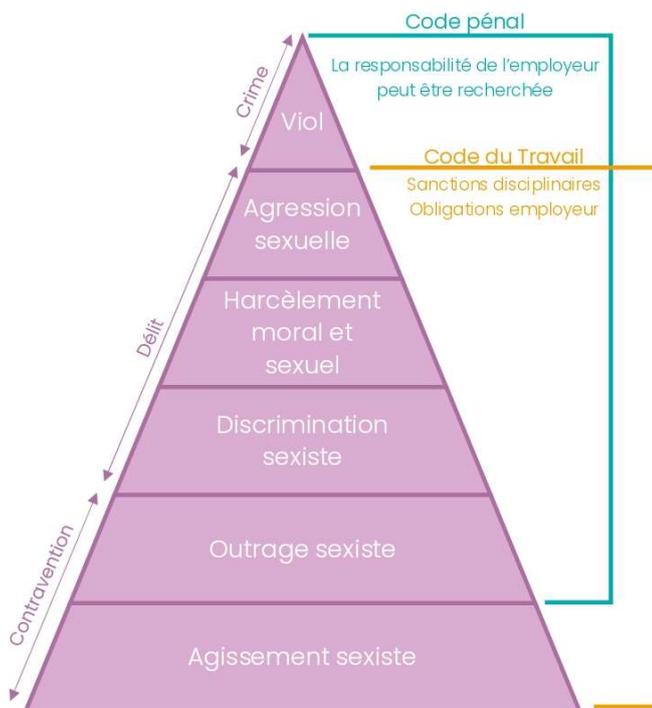
- ✓ Agissements sexistes ;
- ✓ Outrage sexiste ;
- ✓ Captation et diffusion d'images impudiques ;
- ✓ Exhibition sexuelle ;
- ✓ Exposition à la pornographie ;
- ✓ Harcèlement sexuel ;
- ✓ Agression sexuelle ;
- ✓ Viol ;
- ✓ Cyberviolences.



Les auteurs

- ✓ La hiérarchie ;
- ✓ Les collègues ;
- ✓ Les personnes externes.

Les VSST sont constitutives d'**infractions** et sont **sanctionnées par la loi**.



Les impacts

Lorsque ces violences sont exercées au travail, elles ont des **effets nombreux et graves**.

Pour les victimes :

- ✓ Dégradation de la santé mentale et physique.

Pour les entreprises :

- ✓ Absentéisme ;
- ✓ Turnover ;
- ✓ Isolement et tensions ;
- ✓ Baisse de productivité ;
- ✓ Mauvaise réputation ;
- ✓ Risques juridiques (amendes, engagement de la responsabilité pénale et/ou civile).

Les obligations de l'employeur



Le code du Travail impose à l'employeur, public comme privé, de prendre des mesures pour assurer la **sécurité** et protéger la **santé physique et mentale** des travailleurs et travailleuses par des **actions de prévention, d'information et de formation** (art. L4121-1).

Il doit également **évaluer les risques** dans l'entreprise et les insérer dans le document unique d'évaluation des risques (DUERP).

En matière de **harcèlement sexiste ou sexuel**, l'employeur a obligation de prendre les dispositions nécessaires pour **prévenir** les faits, les **faire cesser** et **sanctionner** les auteurs (art. L1153-5).

Les risques pour l'employeur

L'employeur peut voir sa **responsabilité pénale et/ou civile engagée** devant le tribunal et devoir **payer des dommages et intérêts** :

- ✓ S'il n'a pas pris toutes **les mesures de prévention** préalable au titre de son obligation générale en matière de santé et sécurité ;
- ✓ Et/ou s'il n'a pas pris les **mesures immédiates** propres à **faire cesser** le harcèlement dès qu'il a été averti des faits.



Le projet « Réflexe égalité » porté par la Fédération régionale des CIDFF de Normandie et cofinancé par le FSE 2024/2025

Le projet

Réflexe Égalité a pour objectif général de **mettre à disposition des entreprises l'expertise** de la FR-CIDFF afin de renforcer l'égalité professionnelle dans le monde du travail et de prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail.

En **sensibilisant** les entreprises, les collectivités et/ou les partenaires sociaux sur ce sujet, Réflexe Égalité vise à fournir aux employeurs les clés de compréhension des freins toujours existants à l'égalité femmes-hommes, pour mieux les déjouer, ainsi que les mécanismes des violences sexistes et sexuelles au travail, les actions de prévention et de traitement pour assurer la santé et la sécurité au travail de leurs salariées.

Nous proposons de **les accompagner GRATUITEMENT en 2025** pour **décrypter et comprendre** les constructions sociales, les préjugés et les stéréotypes qui freinent encore leurs actions vers l'égalité et qui sont le terreau des violences sexistes et sexuelles au travail, et de les aider à **réfléchir à des pistes concrètes** pour tendre au quotidien vers des pratiques plus égalitaires au travail et pour prévenir et lutter contre les VSST.

Deux types d'actions envisagés :

- 1) La mise en place d'**actions de sensibilisation collectives**, sous forme de **matinales**, dans chaque département normand, à l'image de ce que nous avons mis en place en novembre 2024 avec le Conseil régional de Normandie.
- 2) La mise en place d'un **accompagnement des entreprises** permettant de :
 - ✓ Diffuser les valeurs de l'égalité femme-homme auprès des RH et des chefs d'entreprises TPE/PME sans RH ;
 - ✓ Les accompagner dans leur mise en conformité pour la prévention et la lutte contre les VSST ;
 - ✓ Leur permettre de mettre en œuvre une politique égalitaire pour réduire les inégalités salariales et améliorer globalement la place des femmes.

Le territoire du projet

Le **projet FSE +** concerne la **Seine-Maritime, l'Eure et l'Orne**.

La volonté de la FR-CIDFF Normandie est d'organiser les **matinales sur l'ensemble des départements normands**.

Le Calendrier prévisionnel

- ✓ **1^{er} semestre 2025** : organisation de **5 matinées** de sensibilisation à l'égalité professionnelle et aux VSST ;
- ✓ **2^e semestre 2025** : **accompagner 10 entreprises**. 4 modules au choix seront proposés et adaptés aux besoins de l'entreprise.

Exemples de modules :

- Egalité professionnelle et VSST : éléments de compréhension ;
- Harcèlement sexiste et sexuel au travail : prévenir et agir ;
- Formation des managers à l'évaluation de leur politique d'égalité et de lutte contre les VSST ;
- Formation des personnes référentes harcèlement.

Les objectifs chiffrés sur les 3 départements cibles

Sensibiliser au moins 30 entreprises aux valeurs d'égalité professionnelle, à la lutte

contre les VSST et à leurs obligations en la matière.

Accompagner au moins 10 entreprises

dans la mise en conformité avec la législation pour leur permettre de réduire les inégalités salariales, améliorer globalement la place des femmes dans le monde du travail, garantir le respect de la loi et éviter d'éventuelles sanctions.

Notre démarche de recherche de partenariats

Pour sensibiliser les entreprises et les inviter à participer à nos matinées et à s'inscrire dans un processus d'accompagnement, nous avons besoin de **l'appui des institutions et des réseaux d'entreprises** afin de :

- ✓ Permettre la diffusion la plus grande de notre offre de service ;
- ✓ Avoir la participation des partenaires aux matinées en qualité de témoins, d'intervenants, ou d'acteurs ressources ;
- ✓ Faciliter l'organisation matérielle de ces rencontres (ex. : prêt de salle) ;
- ✓ Amplifier l'accompagnement par d'autres actions à élaborer collectivement.



Le réseau des CIDFF

Depuis **plus de 50 ans**, les CIDFF (Centres d'information sur les droits des femmes et des familles) sont **agrées par l'État** pour exercer une **mission d'intérêt général** pour :

- ✓ Favoriser l'accès au droit des femmes et leur insertion professionnelle ;
- ✓ Lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- ✓ Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ils sont implantés **dans tous les départements** métropolitains et d'outre-mer, sont coordonnés par des Fédérations régionales et animés par une Fédération nationale.

Les CIDFF assurent un **accueil inconditionnel** et mettent en œuvre une démarche d'**accompagnement global et adapté** grâce à des **équipes pluridisciplinaires** (juristes, psychologues, conseillers et conseillères en insertion professionnelle, etc.) formées et déployées sur l'ensemble du territoire.

Le réseau des CIDFF de Normandie

La Fédération régionale des CIDFF de Normandie :

- ✓ **Coordonne** l'action des 5 CIDFF normands ;
- ✓ Assure l'**observation des tendances** du territoire dans ses domaines d'activité ;
- ✓ **Représente les CIDFF** au niveau régional et assure l'interface avec la Fédération nationale ;
- ✓ Conçoit et propose des sessions de **formation** ou **sensibilisation** pour un large panel d'acteurs (éducation, services publics, entreprises, etc.). Dans ce cadre, elle est certifiée **Qualiopi**.

Les CIDFF de Normandie

Les services des CIDFF de Normandie

Accès au droit

Vie familiale et parentalité

Santé et sexualité

Education et citoyenneté

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Emploi, formation professionnelle et création d'entreprise

- ➔ Les CIDFF **accompagnent les victimes** de violences sexistes et sexuelles ;
- ➔ Les CIDFF **accompagnent et forment les administrations, entreprises, collectivités**, etc. à repérer et lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- ➔ Ils organisent des **formations** sur mesure pour les entreprises, collectivités, structures publiques et privées. Ils interviennent pour des sessions de **prévention** et de **sensibilisation** auprès d'un large public dont les scolaires.

Nos 132 points d'information sur le territoire normand



Nos chiffres 2024

10 677 personnes (dont 77% de femmes) ont bénéficié d'un **entretien individuel** avec les CIDFF.

Les **demandes** concernent principalement le droit de la famille (32%) ainsi que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et les discriminations (42%). 2% concernent l'insertion professionnelle, la formation ou la création d'entreprises.

3 707 femmes victimes de violences ont bénéficié d'un entretien individuel, dont 55% pour des violences au sein du couple ou ex-couple.

Parmi elles, 2 724 (73%) ont explicitement exprimé une demande concernant les VSS tandis que 983 (27%) ont été identifiées comme victimes de violences par le ou la professionnel·le ayant mené l'entretien.

Les CIDFF ont mené **534 actions collectives** dont :

- ✓ 138 pour des associations ;
- ✓ 95 pour des collectivités ;
- ✓ 8 pour des entreprises ;
- ✓ 36 pour des établissements pénitentiaires ;
- ✓ 182 pour des établissements scolaires ;
- ✓ 81 pour des institutions publiques.

54 de ces actions ont eu lieu dans un quartier prioritaire de la **politique de la ville** et 34 en **zone rurale**.

Les actions collectives avaient pour **thématiques** :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et filles-garçons ;
- ✓ Les violences au sein du couple ;
- ✓ Les violences sexistes hors couple ;
- ✓ La lutte contre les stéréotypes ;
- ✓ Les cyberviolences ;
- ✓ L'égalité professionnelle ;
- ✓ Le harcèlement et le harcèlement sexuel ;
- ✓ Les discriminations ;
- ✓ Les violences au travail ;
- ✓ La mixité des métiers et l'élargissement des choix professionnels ;
- ✓ La création d'entreprise ;
- ✓ L'insertion professionnelle.

Les CIDFF normands ont mené 919 sessions qui ont formé ou sensibilisé 12 748 personnes.

CONTACTS

Personne physique, vous souhaitez être informé-e sur vos droits, accompagné-e dans une démarche de retour vers l'emploi, vous êtes victime de violences sexistes ou sexuelles, vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de la parentalité...

Personne morale, vous souhaitez un accompagnement, une sensibilisation, une formation sur les questions relatives à l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles...

Contactez votre CIDFF !

CIDFF du Calvados

10 rue Roger Aini - 14100 Lisieux

Tel. : 02 31 62 32 17

Mail : cidfflisieux.accueil@cidff14.fr

www.calvados.cidff.info

CIDFF de la Manche

3 rue Léon, porte 2

50130 Cherbourg-en-Cotentin

Tel. : 02 33 94 77 05

Mail : contact@cidffmanche.fr

www.cidffmanche.fr

CIDFF de l'Eure

12 rue de l'Esperanto - 27000 Evreux

Tel. : 02 32 33 44 56

Mail : standard@cidf27.fr

www.eure.cidff.info

CIDFF de l'Orne

17 rue Joseph Morin - 61100 Fiers

Tel. : 02 33 64 38 92

Mail : contact@cidff61.fr

www.infofemmes-orne.fr

CIDFF de la Seine-Maritime

33 rue du Pré de la Bataille

76000 Rouen

Tel. : 02 35 63 99 99

Mail : accueil@cidff76.fr

www.seinemaritime.cidff.info



Fédération Régionale des CIDFF de Normandie

AFPA - Rue de Rosel - 14000 Caen

Tel. : 06 17 42 19 80

Mail : frcidff.normandie@gmail.com

www.normandie-fr.cidff.info



Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports



FR-Ci=FFF

Fédération régionale des centres
d'information sur les droits
des femmes et des familles

Normandie



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen

